

SAINT DOMINIQUE

6^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE | 15 FÉVRIER 2026 | ANNÉE A



Prière pour les vocations sacerdotales

Le 8 décembre 2025, le pape Léon XIV a publié une lettre apostolique intitulée : « une fidélité qui génère l'avenir »¹, sur la vie et le ministère des prêtres. Elle portait essentiellement sur la « possibilité de nous interroger sur l'avenir du ministère [sacerdotal] et d'aider les autres à ressentir la joie de la vocation sacerdotale ». Après avoir lu et médité cette lettre et avoir réfléchi avec les prêtres de notre paroisse et les membres de l'EAP, j'ai pris la décision suivante : une prière sera récitée à la fin de chaque messe pour demander à Dieu de susciter des vocations de prêtres et de donner à ceux qui la reçoivent le courage et la joie d'y répondre. Jésus le demande explicitement : « Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson » Mt 9,38. C'est donc ce que nous allons faire non seulement de manière individuelle mais de manière communautaire. Vous vous souvenez à quel point cette question était importante pour l'abbé Gordien. Au jour de ses obsèques, le prédicateur a demandé à Dieu que 10 vocations sacerdotales naissent dans notre paroisse dans les années qui viennent. Nous pouvons participer à ce que cette espérance soit comblée par Dieu.

Voici la formule qui sera utilisée et que nous pouvons apprendre par cœur :

Père saint, par la puissance de l'Esprit Saint et par l'intercession du cœur Immaculé de Marie, suscite en ton Eglise de nombreuses et saintes vocations de prêtres pour donner Jésus au monde et servir le salut des âmes. Par le Christ notre Seigneur. Amen

De plus, une messe pour demander des vocations sacerdotales sera célébrée chaque premier samedi du mois à 9h00.

Je compte sur vous pour vous associer à cette confiante et fervente prière.

Abbé Enguerrand

1- https://www.vatican.va/content/leo-xiv/fr/apost_letters/documents/20251208-unafedelta.html

AGENDA PAROISSIAL

Lundi 16 février

16h30 : patronage
19h45 : Even (étudiants et JP 18/30 ans) crypte Madeleine Delbrêl

20h30 : chorale salle ste Thérèse

Mardi 17 février, les sept saints fondateurs de l'ordre des Servites

09h00 : prière des mères chapelle du Sacré-Cœur
15h30 : catéchisme
16h30 : patronage
19h00 : soutien scolaire salle ste Jeanne d'Arc
20h00 : groupe Jeunes Pro salle ste Thérèse

Mercredi 18 février, Mercredi des Cendres

Jour de jeûne et d'abstinence

Messe à 7h30, 12h15, 18h30 et 20h00

08h30-18h : patronage

Jeudi 19 février

14h30 : Café Sourire avec la conférence st Vincent de Paul, salle ste Thérèse

16h30 : patronage

19h30 : chorale ND du Magnificat salle ste Thérèse

Vendredi 20 février

12h15 : chemin de Croix dans l'église

16h30 : patronage

19h15 : aumônerie pour les lycéens

Samedi 21 février, saint Pierre Damien, docteur de l'Eglise

Appel décisif des catéchumènes

La célébration de l'appel décisif des catéchumènes de notre paroisse se déroulera samedi 21 février à Notre-Dame de Paris en présence de Monseigneur Ulrich.

Nous accompagnons de nos prières Carla, Jacques, Nicolas et Raphaël.

CARNET PAROISSIAL

MESSES célébrées aux intentions suivantes :

Mercredi 19

18h30 Marie-Madeleine PETIT (née RIMBERT) †

Jeudi 20

12h30 Marc et Jacques BONTÉ †

Samedi 21

9h00 Bernard MICHON †

18h30 Daniel ELANTELIA ROJAS †

Baptême

Esmée LILLET le 14 février

Melchior de KERDREL le 15 février

Carême 2026

Chemin de Croix : chaque vendredi de carême à 12h15 dans l'église, chemin de Croix médité.

Semaine de jeûne en paroisse

Du lundi 23 au samedi 28 mars

Veillée pénitentielle et confession - jeudi 26 mars

à partir de 15h confessions

18h30 messe

19h00 chemin de croix

19h45 adoration et confessions jusqu'à 21h30.

Carême Virtus

Vous pouvez encore vous inscrire au parcours de carême Virtus et rejoindre une petite fraternité.

Inscriptions gratuites.

Toutes les infos et inscriptions : <https://caremevirtus.fr/>

Conférences de carême à Notre-Dame à 16h30

Chaque dimanche à 16h30 du 22 février au 29 mars.

Placées, cette année, sous le thème « Voici votre Roi ! » (Jn 19, 14), elles interrogeront, à travers la relique de la Couronne d'épines, la notion de royauté dans la Bible et notre vie de foi.

MESSES HEBDOMADAIRIES

Lundi 18h30

Mardi 7h30 et 18h30

Mercredi 7h30, 12h15 et 18h30

Jeudi 7h30, 12h30 et 18h30

Vendredi 7h30 et 18h30

Samedi

9h00

18h30 messe dominicale

Dimanche

9h00, 10h30 et 18h30

CONFESIONS

Lundi, mardi, mercredi,

jeudi et vendredi

de 17h30 à 18h20

Mercredi de 19h00 à 19h30

samedi de 9h30 à 10h30

LAUDES

Jeudi à 9h00

CHAPELET

Du lundi au vendredi à 19h

ADORATION

Adoration permanente

du lundi 19h au vendredi 18h30

Adoration pendant les confessions

Patronage saint Dominique
stage de danse

23, 24 et 25 février

Le patronage organise un stage de danse durant les vacances de février dès 8 ans et jusqu'à l'âge adulte chaque soir à partir de 16h00.

Renseignements et inscriptions avec le lien :

<https://patronage-saint-dominique.assoconnect.com/collect/description/664608-f-stage-fevrier-2026>

ou contact@patronagestdo.fr

Lecture du livre de Ben Sira le Sage (Si 15, 15-20)

Si tu le veux, tu peux observer les commandements, il dépend de ton choix de rester fidèle. Le Seigneur a mis devant toi l'eau et le feu : étends la main vers ce que tu préfères. La vie et la mort sont proposées aux hommes, l'une ou l'autre leur est donnée selon leur choix. Car la sagesse du Seigneur est grande, fort est son pouvoir, et il voit tout. Ses regards sont tournés vers ceux qui le craignent, il connaît toutes les actions des hommes. Il n'a commandé à personne d'être impie, il n'a donné à personne la permission de pécher.

– Parole du Seigneur.

PSAUME 118

R/ Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur !

Heureux les hommes intègres dans leurs voies

Qui marchent suivant la loi du Seigneur !

Heureux ceux qui gardent ses exigences,

Ils le cherchent de tout cœur !

Toi, tu promulgues des préceptes

À observer entièrement.

Puissent mes voies s'affermir

À observer tes commandements !

Sois bon pour ton serviteur, et je vivrai,

J'observerai ta parole.

Ouvre mes yeux,

Que je contemple les merveilles de ta loi.

Enseigne-moi, Seigneur, le chemin de tes ordres ;

À les garder, j'aurai ma récompense.

Montre-moi comment garder ta loi,

Que je l'observe de tout cœur. R/

Lecture de la première lettre de saint Paul Apôtre aux Corinthiens (1 Co 2, 6-10)

Frères, c'est bien de sagesse que nous parlons devant ceux qui sont adultes dans la foi, mais ce n'est pas la sagesse de ce monde, la sagesse de ceux qui dirigent ce monde et qui vont à leur destruction.

Au contraire, ce dont nous parlons, c'est de la sagesse du mystère de Dieu, sagesse tenue cachée, établie par lui dès avant les siècles, pour nous donner la gloire. Aucun de ceux qui dirigent ce monde ne l'a connue, car, s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire. Mais ce que nous proclamons, c'est, comme dit l'Écriture : *ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas venu à l'esprit de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux dont il est aimé.* Et c'est à nous que Dieu, par l'Esprit, en a fait la révélation. Car l'Esprit scrute le fond de toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

– Parole du Seigneur.

Alléluia. Alléluia. Tu es bénî, Père, Seigneur du ciel et de la terre, tu as révélé aux tout-petits les mystères du Royaume ! **Alléluia.**

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (Mt 5, 17-37)

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. Donc, celui qui rejettéra un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. Je vous le dis en effet : Si votre justice ne surpassera pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux.

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la gêhennne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou.

Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la gêhennne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la gêhennne. Il a été dit également : *Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.* Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi. Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre parole soit 'oui', si c'est 'oui', 'non', si c'est 'non'. Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

– Acclamons la Parole de Dieu.

Retraite Emmaüs Hommes

Du vendredi 27 février à 17h

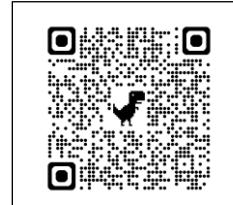
au dimanche 1^{er} mars à 18h.

Renseignements et inscription
à l'adresse

emmaushommessaintdominique@gmail.com

Inscriptions avec le QRcode ci-joint ou

<https://forms.gle/7ADTCXfB1dfe4sMK8>



Retraite Emmaüs Femmes

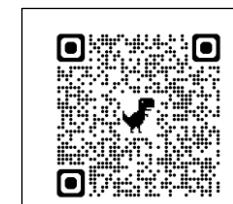
Du vendredi 27 mars à 17h30 au

dimanche à 29 mars vers 18h00.

Renseignements et inscription à l'adresse
emmausfemmes.saintdominique@gmail.com

Inscriptions avec le QRcode ci-joint ou

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSffrux9nbeFDLDERdhRoZbaau5VSPHb2LPi4bTIKWGXH7J_Q/viewform



Marche saint Joseph pour les hommes – samedi 21 mars 2026

Venez rejoindre le chapitre de Saint Dominique et participer à une journée de fraternité et de pèlerinage dans Paris. Des hommes qui marchent, qui échangent et qui prient sur le thème : « Qui est mon prochain ? »

Pour s'inscrire au Chapitre de Saint Dominique :

<https://forms.gle/uAAiyNwXj8yEKLwt8>

Renseignements : Thibault de La Celle (06 75 06 06 74) ou Nicolas Maurice (06 81 80 71 90)

Pour plus d'information : <https://marche-de-st-joseph.fr/>

Réunion d'information sur les legs - jeudi 26 mars

Léguer à l'Église catholique, c'est lui donner dans l'avenir les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'éducation, de charité, de prière. Envisager de faire un legs, c'est une façon de s'ouvrir à un possible partage auquel le Christ nous a appelés. C'est aussi une façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie, un dernier don, un don encore plus fort.

En particulier lorsqu'il n'y a pas de descendants en ligne directe, il existe des dispositifs qui permettent de donner à l'Eglise sans léser sa famille ou ses amis. Légez vos impôts à l'église !

Marie n'a pas d'enfant. Elle dispose de 100 000 € et veut en léguer une partie à son neveu Marc et aussi une partie à sa paroisse.

Si Marie versait 100 000 € à Marc, Marc devrait payer 55 000 € d'impôts et ne recevrait que 45 000 €.

Si Marie institue l'Église comme légataire universelle, avec charge pour elle de reverser 45 % net de frais et droits, Marc recevra toujours 45 000 €. L'Église payera les droits de succession de Marc soit 24 750 € (55 % de 45 000 €) et conservera 30 250 €.

Pour pouvoir vous informer de manière complète nous vous invitons à participer à la table ronde « dons et legs » **jeudi 26 mars 2026** de 15h00 à 16h30 à Notre-Dame du Travail (34-36, rue Guilleminot).